

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 1er février 2010



MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. BORDAT  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA  
**Membres excusés** : Mme KOENDERS (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme GARRET-RICHARD (pouvoir M. MILLOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN)  
**Membres absents** :

## OBJET

## DE LA DELIBERATION

## Ouvertures de crédits - Décision modificative n° 1

M. Maglica, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Cette première décision modificative du budget de l'exercice 2010 a pour objet de prévoir les crédits nécessaires à la comptabilisation des dépenses et des recettes induites par la gestion de la ligne de trésorerie et par l'application du jugement du Tribunal Administratif rendu dans le cadre du contentieux qui opposait le groupement solidaire Plastalu-Millet à la Ville.

En ce qui concerne la ligne de trésorerie elle sera assurée, comme l'an passé, grâce à deux Contrats Long Terme Renouvelables (CLTR) d'un montant total de 15 000 000 €, qui seront utilisés en fonction des besoins tout au long de l'année. Ils devraient pouvoir être remboursés en totalité à la fin de l'exercice et ne pas entrer durablement dans l'encours de la dette.

Les marges sur le taux Eonia sont de 0,12 % au maximum alors que la marge moyenne constatée sur les lignes de trésorerie commercialisées auprès des villes de plus de 100 000 habitants s'établit à 0,86 % (source Finance Active). Par conséquent, l'utilisation de ces contrats générera peu de frais et procurera un avantage certain par rapport à une ligne de trésorerie ordinaire.

Par ailleurs, il convient de tirer les conséquences sur le plan comptable du jugement du Tribunal Administratif de Dijon du 26 novembre 2009, qui a déclaré nul le marché conclu par la Ville avec le groupement solidaire Plastalu-Millet à l'occasion de la construction de l'Auditorium.

Dans la mesure où le marché est censé n'avoir jamais existé, la Ville devrait demander au groupement solidaire le remboursement de la totalité des sommes perçues par lui pour les travaux réalisés, soit 940 000€ (HT).

Néanmoins, le groupement solidaire a effectivement exécuté des prestations au titre du marché annulé, estimées à 638 100 € (HT), dont il convient de prévoir les crédits pour en assurer le règlement.

Il en résulte que le groupement serait redevable, au final, d'une somme de 302 000 € (HT).

La nullité du marché prononcée par le tribunal entraîne également l'inscription des crédits nécessaires à l'annulation d'un titre de recettes émis à l'encontre du groupement solidaire Plastalu-Millet à hauteur de 488 400 € (HT). Ce titre résultait du décompte général négatif délivré au groupement solidaire, la Ville ayant été contrainte de faire exécuter par une autre société une partie des travaux qui avaient fait l'objet de réserves non levées.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, par décision modificative n°1 au budget général de l'exercice 2010, décider les ouvertures de crédits proposées.

Rapport adopté à la majorité :

- pour : 46 voix
- contre : 9 voix

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 8/02/10

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 8 FEV. 2010



**BUDGET PRINCIPAL**

**OUVERTURES DE CREDITS**

DEPENSES				SECTION d'INVESTISSEMENT	RECETTES			
Chap.	Article	Fonction	Montant		Chap.	Article	Fonction	Montant
				<u>OPERATIONS REELLES</u>				
				Emprunts et dettes assimilées Opération afférentes à l'emprunt	16	16441	01	15 000 000,00
16	16449	01	15 000 000,00	Emprunts et dettes assimilées Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie				
				<u>OPERATIONS d'ORDRE</u>				
041	16441	01	15 000 000,00	Opérations patrimoniales Opérations afférentes à l'emprunt				
				Opérations patrimoniales Opérations afférents à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	041	16449	01	15 000 000,00
			<b>30 000 000,00</b>	<b>TOTAL de la SECTION d'INVESTISSEMENT</b>				<b>30 000 000,00</b>

**BUDGET AUDITORIUM**

**OUVERTURES DE CREDITS**

DEPENSES				SECTION de FONCTIONNEMENT OPERATIONS d'ORDRE	RECETTES			
Chap.	Article	Fonction	Montant		Chap.	Article	Fonction	Montant
042	678	311	638 100,00	Charges exceptionnelles Autres charges exceptionnelles				
				Produits exceptionnels Quote-part des subventions d'investissement	042	777	311	638 100,00
			<b>638 100,00</b>	<b>TOTAL de la SECTION de FONCTIONNEMENT</b>				<b>638 100,00</b>

**BUDGET AUDITORIUM**

**OUVERTURES DE CREDITS**

DEPENSES				SECTION d'INVESTISSEMENT OPERATIONS REELLES	RECETTES			
Chap.	Article	Fonction	Montant		Chap.	Article	Fonction	Montant
				Emprunts et dettes assimilées Emprunts en euros	16	16441	311	186 400,00
				Immobilisations corporelles Autres bâtiments publics	21	21318	311	302 000,00
21	21318	311	488 400,00	Immobilisations corporelles Autres bâtiments publics				
				<b>OPERATIONS d'ORDRE</b>				
040	13918	311	638 100,00	Subventions d'investissement Subventions d'équipement transférables				
				Subventions d'investissement Subventions d'équipement transférables	041	1318	311	638 100,00
041	21318	311	638 100,00	Immobilisations corporelles Autres bâtiments publics				
				Immobilisations corporelles Autres bâtiments publics	040	21318	311	638 100,00
			<b>1 764 600,00</b>	<b>TOTAL de la SECTION d'INVESTISSEMENT</b>				<b>1 764 600,00</b>